

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Fallyer Géry demeurant Rue Provinciale 256 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue Provinciale, 256 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section C n°216F.

Le projet consiste en la démolition d'une annexe et la construction de deux nouvelles annexes, et présente les caractéristiques suivantes :

- Démolition de l'annexe située à droite du bien, dans l'alignement de la voie carrossable ;
- Création d'une annexe (garage essentiellement) de 64 m<sup>2</sup> de superficie et de 3,3 m<sup>2</sup> de hauteur à la place de la voie carrossable sur 12 m de long, toiture plate et parement en briques brun rouge ;
- Création d'une annexe jointe à la construction située à l'arrière du bien de 6,72 m de large sur 6,06 de long, celle-ci sera érigée sur 2 niveaux pour une hauteur de 6,12 m. recouverte e bardage en bois horizontal.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : M. Gorgemans), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 octobre 2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 1<sup>er</sup> octobre 2020